



Demande d'autorisation pour le déroulement d'une manifestation sportive en cœur de Parc national des Cévennes

Pour plus d'informations, vous pouvez télécharger le guide *Organiser une manifestation dans le Parc national des Cévennes* sur : <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-reglementation-du-coeur/les-manifestations-publiques-et-sportives>

Cette demande est à déposer au plus tard **2 mois avant l'évènement** à :
Parc national des Cévennes, 6bis place du Palais, 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES
ou par mail : manifestation@cevennes-parcnational.fr

Nom association / structure		
Nom et prénom du responsable		
Adresse complète		
Téléphone(s)		
Mail	J'accepte de communiquer avec le Parc national des Cévennes par voie électronique (cocher) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui merci de noter ci-dessous votre adresse mail :	
Nom et prénom de la personne présente sur place lors de la manifestation et coordonnées (adresse + téléphone)		
Libellé (nom) de la manifestation		
Date(s) de la manifestation		
Horaires	regroupement des participants	
	début de la manifestation	
	fin de la manifestation	

Descriptif de la manifestation (règlement / fiche technique) (PJ n°1)			
Type de manifestation (cocher)		Motorisée	Non motorisée
Manifestation avec chronométrage, classement (cocher)		OUI	NON
Nombre de participants			
Nombre de personnes estimées pour le public			
Préfecture instructrice (cocher)		Gard	
		Lozère	
		Aveyron	
Parcours	Itinéraire exclusivement sur routes (cocher) (PJ n° 2)	OUI	NON
	Itinéraire tout ou partie sur sentiers existants (cocher) (PJ n°2)	OUI	NON
	Points d'assistance	Fournir un plan de situation détaillé (obligatoire) (PJ n°3)	
	Points de contrôle		
	Points de rassemblement		
	Lieux ravitaillements		
Balisage	Type de matériaux discrets (préciser)		
	Dates de pose et dépose (dans les 2 jours avant et après)		
Installations Equipements en cœur de Parc	Eclairage ((description et emplacement)		
	Sonorisation (description et emplacement)		
	Impact paysager : chapiteau, barnum, scène, podium, buvette... (description et emplacement)		
	Autres (préciser)		
Accueil du public en cœur de Parc	Zone(s) de stationnement (parking(s) véhicules)	Fournir un plan de situation détaillé (obligatoire) (PJ n°3)	
	Lieux positionnement public		
Gestion	Déchets (mesures prises pour le nettoyage du site après la manifestation)		
	Sanitaires prévus (description)		
	Ravitaillements prévus (description)		

	pour :	OUI /NON	Dates précises	
Déplacements motorisés sur pistes non ouvertes à la circulation en cœur (cocher) (4)	les reconnaissances			
	le balisage			
	le débalisage			
	les points de contrôles			
	les points d'assistance			
	les ravitaillements			
	l'ouverture			
	la fermeture			
	si OUI, rédiger une demande d'autorisation en précisant obligatoirement les types de véhicules, les n° d'immatriculation et les noms des conducteurs			
	Demande d'autorisation particulière	Tournage, prise de vue avec ou sans survol (PJ n°5)		
Travaux (PJ n°6)				
Autres				
Sensibilisation du public et des participants	Préciser les moyens et outils mis en œuvre pour sensibiliser à la réglementation, aux comportements à adopter, à la destination Parc national des Cévennes	Message de sensibilisation à diffuser sur place au départ de la manifestation et à préciser sur les documents à destination des participants (formulaire d'inscription / règlement)		
Présentation des éventuelles actions exemplaires mises en place pour la manifestation				
Communication responsable				
Développement local et partenariat				
Achats responsables				
Gestion des déplacements				
Gestion de l'eau et de l'énergie				
Accessibilité				
Bilan et évaluation				

Fait à le

Signature (obligatoire)

Liste des pièces à joindre au formulaire pour un dossier complet

- (1) Le descriptif de la manifestation et le déroulement détaillé ainsi que son règlement.
- (2) Le plan détaillé du parcours et des itinéraires empruntés (avec lieu de départ et lieu d'arrivée) :
en format numérique : fichiers géolocalisés : format gpx, kml ou shp ;
en format papier : fichiers pdf ou jpg (couleur 1/25 000ème qualité 300 dpi).
- (3) **Le plan** de situation détaillé des **lieux et espaces d'accueil du public** (parkings, points de contrôles, points de ravitaillement, les circulations, les lieux de stationnement, localisation des stands, buvette, podium etc) en version papier.
- (4) Une demande d'autorisation de circulation motorisée sur **pistes non ouvertes à la circulation** motorisée est obligatoire. Pièces à fournir : noms des conducteurs, types et n° d'immatriculation des véhicules concernés, carte des pistes empruntées **pour chaque déplacement prévu**.
- (5) **En cas de demande d'autorisation de tournage avec ou sans survol, dossier à compléter**
<http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-reglementation-du-coeur/les-prises-de-vues-avec-ou-sans-survol>
- (6) Les installations et travaux sont soumis à autorisation. Un descriptif détaillé des travaux est à fournir.

Le délai d'instruction de 2 mois commence à réception du dossier réputé complet.

Toute pièce manquante retarde le délai d'instruction du dossier.

En l'absence de réponse dans les deux mois après le dépôt du dossier réputé complet, la demande est considérée comme rejetée.